

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-5-11-3

Séance du vendredi 17 mai 2013

### **PROJET TRANSFRONTALIER CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RESSOURCES TRANSFRONTALIER**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde au GLCT Centre Hardt Rhin Supérieur une participation de 8 000 € pour 2013-2014 pour l'étude à réaliser dans le cadre du projet « Centre de documentation et de ressources transfrontalier », soit 4 000 € au titre de 2013 et 4 000 € au titre de 2014, sous réserve du vote du budget départemental pour l'année 2014 ;

Les crédits seront prélevés au programme F812, imputation 00-65-048-6562-2678-114, du budget de l'exercice 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions